

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 janvier 2014
(convocation du 7 janvier 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie

M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - n° 12105U - Hydrocurage et inspection télévisuelle de
réseaux d'assainissement
Lot n° 4 : Stations de Clos de Hilde et de Louis Fargue
Appel d'offres ouvert - Avenant n° 1 - Décision - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux (Cub) réalise des diagnostics préalables aux travaux de renouvellement et/ou de réhabilitation des réseaux d'assainissement. La Cub a décidé de passer un marché à bons de commande concernant l'hydrocurage et l'inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement.

Par délibération n° 2011/0701 en date du 23/09/2011, le Conseil de Communauté a autorisé M. le président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert et à signer le marché avec le prestataire ayant émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à bons de commande correspondant à l'entreprise SARP SUD OUEST RABA. Le marché n° 12105U a été notifié le 13 mars 2012 pour un montant maximum de 200 000,00 € HT (soit 239 200,00 € TTC) et une durée de 24 mois à compter de sa date de notification.

La Communauté urbaine de Bordeaux doit procéder à des prestations importantes d'hydrocurage et inspection télévisuelle de réseaux d'assainissement concernant les lignes du tram et les projets des Directions Territoriales.

Ces prestations sont estimées à un montant total de 20 000,00 euros hors taxes.

A ce jour, le montant total «engagé» atteint le montant maximum du marché qui est de 200 000,00 euros hors taxes.

L'élément cité ci-dessus a pour conséquence une augmentation du montant maximum du marché à hauteur de 10 % soit 20 000,00 euros hors taxes pour procéder à ces prestations.

L'avenant n° 1 annexé au présent rapport vise donc à insérer dans le marché la disposition suivante :

- Augmentation du montant maximum du marché

Montant initial du marché :

- Montant minimum en 150 000 € HT
- Montant maximum en 200 000 € HT

Montant modifié suite à l'avenant n° 1 :

- Montant minimum en 150 000 € HT
- Montant maximum en 220 000 € HT

Il apparaît dès lors nécessaire d'autoriser M. le président à signer l'avenant n° 1 à intervenir.

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets Annexe et Principal de la direction de l'Eau :

- Budget Annexe : Chapitre 23 article 2315 - Programme UI01 - CRB TE 00
- Budget Principal : Chapitre 23 article 2315 - Programme PD03 - Fonction 8310 - CRB TE 00.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales,
VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,
VU la délibération du conseil communautaire n° 2011/0701 en date du 23/09/2011,
VU le projet d'avenant annexé au présent rapport et mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 30/10/2013,
VU le marché initial n° 12105U,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Qu'il est nécessaire d'augmenter le montant maximum du marché concernant les prestations d'hydrocurage et inspections télévisuelles de réseaux d'assainissement,

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes du projet d'avenant n° 1 au marché n° 12105U relatif à l'hydrocurage et à l'inspection télévisuelle de réseaux d'assainissement - Lot n° 4 : stations de Clos de Hilde et de Louis Fargue, ci-annexé.

Article 2 : D'autoriser M. le président à signer l'avenant ci-annexé relatif à l'hydrocurage et à l'inspection télévisuelle de réseaux d'assainissement - Lot n° 4 : Stations de Clos de Hilde et de Louis Fargue.

Article 3 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet aux budgets Annexe et Principal de la direction de l'Eau :

- Budget Annexe Assainissement : Chapitre 23, article 2315 – Opération 21P008O007 - CRB TE 00,

- Budget Principal : Chapitre 23, article 2315 – Opération 05P134O002 – Renouvellement de réseaux - Inspection ITV - CRB TE 00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 6 FÉVRIER 2014

M. JEAN-PIERRE TURON